

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : EDUCATION et VIE SOCIALE - Education et intégration des jeunes sourds au groupe scolaire des Arènes - Convention Ville de Bayonne/Inspection d'Académie/DDASS/PEP 64

Madame DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, le groupe scolaire des Arènes (écoles maternelle et élémentaire) accueille des élèves sourds.

Ces enfants, durant leur présence à l'école, bénéficient de soins et d'une aide éducative et scolaire dispensée par du personnel spécialisé du SSEFIS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire), section du SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) « Jeunes sourds », tels que orthophoniste, enseignant de la langue des signes, psychomotricien ou encore psychologue.

Ces personnels, placés sous la responsabilité des directeurs d'école, assurent également un accompagnement éducatif et un encadrement spécialisé durant le temps de restauration scolaire. A ce titre, la Ville leur accorde la gratuité des repas. Lors de l'inter-classe de la mi-journée, ils peuvent être amenés à dispenser des cours de LSF (Langue des Signes Française) aux élèves volontaires de l'école élémentaire qui côtoient les élèves sourds.

Pour l'accueil de ces élèves, la Ville de Bayonne met gratuitement à disposition, dans les deux écoles, des locaux disposant d'installations spécifiques pour la prise en charge des élèves sourds. Le budget du SSEFIS peut prendre en charge d'éventuels aménagements et équipements nécessaires comme l'insonorisation des locaux, l'achat de matériel audiovisuel.

Il est apparu nécessaire de fixer dans le cadre d'une convention les conditions d'intervention au sein du groupe scolaire des Arènes de ce service d'éducation et d'intégration scolaire de jeunes sourds.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe, d'une durée d'un an reconductible, avec effet dès l'année scolaire 2008/2009.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.